



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 01-06/2023**

Nombre de membres : 10
Présents : 08
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

*Séance du Comité Syndical
Le 08 juin 2023
à Montbonnot-Saint-Martin*

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 01/06/2023

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mme FLAMAND,
MM. BONNET, FEROTIN,
Mme VIDEAU,
MM. DELPONT, DURET, OLLEON

Pouvoir : Mme BESSON à M. DURET
M. BENOIT à Mme FLAMAND

La séance est ouverte, Monsieur BONNET Dominique est nommé Secrétaire de séance :

OBJET : FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR

François OLLEON, rapporteur fait l'exposé suivant :

Les titres non soldés émis initialement sur le budget assainissement du SIZOV, se sont trouvés soldés avec la dissolution du budget et ont été repris sur le budget principal.

Considérant que l'action en recouvrement des créances peut parfois se heurter à des situations d'irrecouvrabilité qui trouvent leur origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...),

Considérant que le Comptable public propose l'admission en non-valeur arrêtée en date du 20 janvier 2023 de la liste 5963180011,

Considérant que l'action en recouvrement n'ayant pas abouti, il convient d'admettre en non-valeurs certaines créances,

Considérant que cette opération constitue une charge dont le mandatement doit s'appuyer sur une délibération,

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical DECIDE, à l'Unanimité :**



- D'admettre en non-valeur les titres émis sur exercices antérieurs pour le montant total de 3 026,49€ et AUTORISE le Président à émettre le mandat correspondant sur l'article 6541 :

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	
Particulier	2016	T-	1	7068	MOREL Jocelyne	300	2 705,70 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2016	T-	2	70613	MOREL Jocelyne	300	232,46 €	Combinaison infructueuse d'actes
Particulier	2013	T-	3		SILVE Jean-Pierre		88,33 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL							3 026,49 €	

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
 POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
 Montbonnot-Saint-Martin, le 08 juin 2023

LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dominique BONNET